



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 14 avril 2026**

**87 élus présents (103 en exercice, 14 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**SIVOM MULHOUSE SUD ALSACE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS  
DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU COMITÉ  
D'ADMINISTRATION (2026/38C/5.3.3)**

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est représentée au sein d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes ainsi que le prévoient leurs statuts.

Il convient donc de désigner les représentants de Mulhouse Alsace Agglomération au Sivom Mulhouse Sud Alsace (SIVOM).

Le Sivom compte 4 membres et 85 représentants :

- Mulhouse Alsace Agglomération : 55 représentants,
- la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération (SLA) : 18 représentants,
- la communauté de communes Sundgau (CCS) : 10 représentants,
- le syndicat d'assainissement de la basse vallée de la Doller (SMABVD) : 2 représentants.

Il est habilité à exercer pour ses membres tout ou partie des compétences suivantes :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés
- l'assainissement des eaux usées
- la gestion des eaux pluviales urbaines
- la gestion des sites de regroupement des déchets (déchetteries).

La compétence traitement des déchets ménagers est la compétence partagée par tous les membres, exception faite du SMABVD. Elle est financée par une contribution de ces derniers, dépense couverte par les recettes de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle s'élève à 15,551 M€ TTC pour m2A en 2026 (traitement des déchets et déchetteries).

Les autres compétences sont exercées pour le compte de m2A uniquement, exception faite :

- des communes de Galfingue et Heimsbrunn. Sur ces dernières, la collecte des eaux usées et pluviales est assurée par le SMABVD et leur traitement est confié par le SMABVD au SIVOM.
- du traitement des eaux usées des communes d'Aspach-Michelbach, Aspach-le-Bas, Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Bas et Schweighouse-Thann confié par le SMABVD au SIVOM.

La compétence assainissement fait l'objet d'un budget annexe dont la recette principale est constituée de la part assainissement du tarif de l'eau.

L'ensemble des activités du SIVOM sont assurées par des agents de m2A mis à disposition.

Les modalités de désignation sont définies par l'article 8 des statuts modifiés par arrêté préfectoral du 03 décembre 2025, soit 1 délégué par membre auquel s'ajoute 1 membre supplémentaire par tranche de 5000 habitants. Les représentants peuvent être désignés au sein de la présente assemblée délibérante ainsi qu'au sein de celles des 39 communes membres.

Il est proposé que chacun des représentants désignés siège pour l'ensemble des compétences transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération procède à la désignation de ses représentants au SIVOM Mulhouse Sud Alsace, à savoir :

Sivom Mulhouse Sud Alsace (SIVOM)	55 titulaires	Baldersheim : Philippe GRUN Bantzenheim : Martine LUTHRINGER Battenheim : Philippe BITTNER Berrwiller : Benoit HERR Bollwiller : Jean-Paul JULIEN Bruebach : Jean-Marc JUND Brunstatt-Didenheim : Antoine VIOLA Chalampé : Jean-Maurice HATTENBERGER Dietwiller : Christian FRANTZ Eschentzwiller : Gilbert IFFRIG Feldkirch : Jean TOMÉ Flaxlanden : Maxe PASQUIERS Galfingue : Christophe BITSCHENE Habsheim : Olivier KELLER Heimsbrunn : Claudia SIEDLACZEK Hombourg : Jean-Claude SCHILLING Illzach : Christophe REUTER, Michel
-----------------------------------	---------------	--

	<p>RIES et Romain SCHILDKNECHT  Kingersheim : Michel CHÉRAY et  Arnaud ROLLIN  Lutterbach : Rémy NEUMANN  Morschwiller-le-Bas : René ISSELE  Mulhouse : Arnaud BUCHER, Florian  COLOM, Malvine FREY, Fatiha  GUEMAZI-KHEFFI, Alessandro  RIGONI, Christelle RITZ, Annouar  SASSI et Christophe STEGER  Niffer : Hervé SCHWAB  Petit-Landau : Carole TALLEUX  Pfastatt : Ahmed HALIT et Nicolas  ZIMMERMANN  Ottmarsheim : Jean-Marie BEHE  Pulversheim : Louis KLEINHOFFER  Reiningue : Francis KOLB  Richwiller : Laurent TAILLANDIER  Riedisheim : Catherine FEISSEL et  Loïc RICHARD  Rixheim : Rachel BAECHTEL et  Philippe WOLFF  Ruelisheim : Francis DUSSOURD  Sausheim : Dominique HABIG  Staffelfelden : Roland THOMANN  Steinbrunn-le-Bas : Frédérique  BIEDERMANN-GOEPFERT  Ungersheim : Serge VIGIE  Wittelsheim : Daniel KIEFFER et  Raphaële SCHOBER  Wittenheim : Nathalie FREY, Mathieu  NICO et Fabien RICHART  Zillisheim : Marie COLIN  Zimmersheim : Philippe STURCHLER</p>
--	---

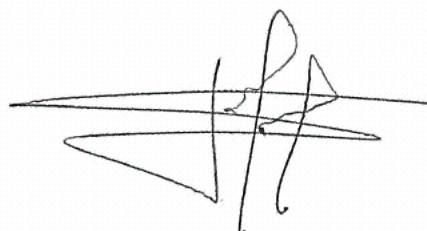
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN